



# Modifications des Implementation Guidelines pour le Status Report

**Informations sur les modifications prévues des Swiss Payment  
Standards applicables à partir de novembre 2023**

Version 1.0, valable à partir du 5 décembre 2022

## Historique des révisions

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Version	Date	Descriptions des modifications	Chapitre
1.0	05.12.2022	Nouveau document	Tous

Tableau 1: Historique des révisions

## Remarques générales

### Introduction

SIX Interbank Clearing SA («**SIC SA**») est engagée dans différents organes et commissions traitant des questions concernant la normalisation du trafic des paiements national et international. Elle contribue ainsi à ce que les établissements financiers suisses puissent mettre en place leurs produits et services en temps voulu sur des plateformes solides et mises en réseau conformément au marché. Ce qui permet de continuer à assurer le bon déroulement du trafic des paiements.

Pour l'échange de données entre le client et la banque sur la base des définitions de la norme ISO 20022 dans le secteur d'activité des paiements et de la gestion de la trésorerie, les Swiss Payment Standards («**SPS**») sont établis sous la direction de SIC SA et périodiquement développés. Le document actuellement en vigueur est disponible à l'adresse suivante: [www.six-group.com/interbank-clearing/fr/home/standardization/iso-payments/customer-bank/implementation-guidelines.html](http://www.six-group.com/interbank-clearing/fr/home/standardization/iso-payments/customer-bank/implementation-guidelines.html).

### Modifications prévues – détails

Le présent document décrit les modifications prévues aux Implementation Guidelines pour le Status Report.

### Modifications prévues – procédure

En vue d'une vaste coordination et dans l'esprit d'une information préalable, SIC SA publie en temps utile les modifications prévues au niveau des SPS et invite les parties intéressées à exprimer leurs observations au sujet de ces modifications. Pour ce faire, un formulaire est disponible via le lien suivant: [www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/standardization/iso-payments.html#scrollTo=consultations](http://www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/standardization/iso-payments.html#scrollTo=consultations) et, une fois complété, doit être envoyé à l'adresse suivante: [consultations@paymentstandards.ch](mailto:consultations@paymentstandards.ch). La consultation aura lieu du 5 au 20 décembre 2022.

Après la période de soumission des observations, les ajustements sont finalisés en tenant compte des observations reçues et d'autres développements importants (par exemple, de l'environnement SEPA ou concernant les messages SWIFT). La publication de la nouvelle version est prévue pour février 2023.

### Droit

Le contenu du présent document est protégé par le droit d'auteur. SIX se réserve tous les droits y afférents, y compris en ce qui concerne la reproduction photomécanique, le stockage sur support électronique et la traduction en langues étrangères.

SIC SA décline toute responsabilité, qu'elle soit juridique ou autre, pour les erreurs et leurs conséquences.

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Pour des raisons de lisibilité, il a été renoncé à l'emploi de l'écriture inclusive. Toutes les désignations concernant des personnes sont en conséquence valables autant pour des femmes que pour des hommes.



## Table des matières

Historique des révisions .....	2
Remarques générales .....	3
Table des matières .....	4
1      Aucun ajustement .....	5

## 1 **Aucune modification**

Aucune modification n'est apportée aux Implementation Guidelines pour le Status Report SPS 2023.